

**MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE**

**DEPARTEMENT TRANSMISSIONS
ET MOYENS TECHNIQUES**

Mise en demeure N°02 avant la résiliation

Conformément aux dispositions de l'article 149 du Décret Présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 modifié et complété portant réglementation des marchés publics et conformément à l'article N°15 et l'article N°18 du marché N°E15/2020 du 17/06/2020 dont les délais sont échus.

Une mise en demeure N°02 avant la résiliation est émise à l'encontre de la société EURL CITMC/Algérie sise à local A, N° 38 extension lot communal & jeunes aveugles, 16050 DRARIA wilaya d'Alger, pour inexécution des obligations contractuelles.

La société est tenue de ses engagements contractuels dans un délai de quinze (15) jours dans l'un des quotidiens nationaux et dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP) et du site web du MDN « WWW.MDN.DZ ».

Passé ce délai, des mesures coercitives seront appliquées à l'encontre de la société conformément à la réglementation en vigueur.